

Colombie : le président Petro signe des règlements en faveur des populations noires



Bogota, 25 août (RHC) Le président colombien Gustavo Petro a signé vendredi, dans le cadre du Congrès des Peuples, deux décrets qui réglementent la Loi 70 de 1993, qui approfondit les droits des communautés noires.

"Le président Gustavo Petro a signé vendredi, dans le cadre du Congrès des peuples, deux décrets qui réglementent la loi 70 de 1993, qui approfondit les droits des communautés noires. Nous réaffirmons ici que c'est par la récupération du 'pouvoir noir' que nous pourrions étendre ce qu'il convient d'appeler le

pouvoir populaire et la capacité de gouverner notre propre destin", a souligné le président.

Les décrets portent en eux l'idée de liberté, de justice et de paix, a souligné M. Petro en signant les textes lors de l'événement qui s'est déroulé à l'Université nationale de Colombie.

Le chef de l'État a exhorté les personnes présentes à défendre les droits qui leur sont accordés par les chapitres signés qui régissent la loi sur l'autonomie des Noirs et les a encouragées à les défendre par le biais de la mobilisation sociale.

La vice-présidente, Francia Márquez, le ministre de l'intérieur, Luis Fernando Velasco, le ministre des mines, Omar Camacho, le ministre du commerce, Germán Umaña, et d'autres autorités ont participé à la réunion.

Des représentants des conseils communautaires et des organisations de base des communautés noires, afro-colombiennes, raizales et palenquères des départements de Cauca, Valle, Nariño, Chocó, Bolívar, Amazonas et Guaviare ont participé à la réunion.

Le Congrès des Peuples est un processus d'articulation sociale qui, depuis 2010, joue le rôle d'articulateur des peuples, des secteurs et des régions autour de la transformation nationale et de la garantie d'une vie digne pour la majorité de la population, à travers des dynamiques populaires et sociales communes.

"Ces décrets ne seront pas mis en œuvre, ils ne passeront pas de la parole aux actes, ils ne deviendront pas une réalité quotidienne, s'il n'y a pas de mobilisation noire en Colombie. Pour que la voix du peuple noir soit entendue dans toute la Colombie et pas seulement les intérêts des puissants", a souligné M. Petro.

Les décrets signés réglementent le chapitre V de la loi 70 de 1993, qui adopte des mécanismes spéciaux pour la promotion et le développement des activités minières dans les territoires collectifs des communautés noires et afro-colombiennes.

Elle reconnaît également les droits miniers des communautés noires, afro-colombiennes, raizal et palenquero pour délimiter les zones minières des communautés noires et l'application du droit de priorité sur les intérêts de prospection et d'exploitation des personnes autres que ces communautés.

L'article 30 de cette loi établit la reconnaissance et la protection de la diversité ethnique et culturelle et le droit à l'égalité de toutes les cultures qui composent la nationalité colombienne, ainsi que le respect de l'intégrité et de la dignité de la vie culturelle des communautés noires (Source:PL).

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/332424-colombie-le-president-petro-signe-des-reglements-en-faveur-des-populations-noires>



Radio Habana Cuba